

# Identification des orientations individuelles des 20 ans et plus en établissements pour enfants handicapés de Bourgogne Franche-Comté au 31/12/2018

2<sup>nd</sup>e édition :  
Fiche signalétique et  
plan d'actions par  
département

L'« **amendement Creton** » est une disposition législative ouvrant la possibilité d'un maintien de jeunes adultes de plus de 20 ans en établissements pour enfants et adolescents handicapés dans l'attente de l'intervention d'une solution adaptée sur décision de la CDAPH (article L 242-4 du CASF).

L'ARS de Bourgogne Franche - Comté mène chaque année, sur son territoire, une enquête annuelle dont l'objectif est d'être en mesure

- d'évaluer le nombre de jeunes de 20 ans et plus en institution du secteur « enfance », au 31 décembre de chaque année considérée, pour connaître leurs situations précises et identifier leurs orientations en établissements et services pour adultes,
- de construire les perspectives utiles à la planification régionale.

Les données sont recueillies auprès des IME et EEAP dans la mesure où il n'y a pas, ou très peu, de jeunes adultes dans les établissements pour jeunes déficients sensoriels, les ITEP ou les IEM.

Cette mesure prend tout son sens au moment où une des actions inscrites dans le Projet Régional de Santé 2018-2022 consiste à réduire cette population de 20% chaque année.

**La collecte des données reposait sur les effectifs admis au 31/12/2018. 100% des 77 IME et EEAP de la région dont l'agrément autorise l'admission jusqu'à 20 ans (« secteur enfant ») ont répondu.**

01/01 au 31/01  
Renseignement  
des données

01/02 au 30/03  
Consolidation  
des données

01/04 au 30/06  
Exploitation des  
données

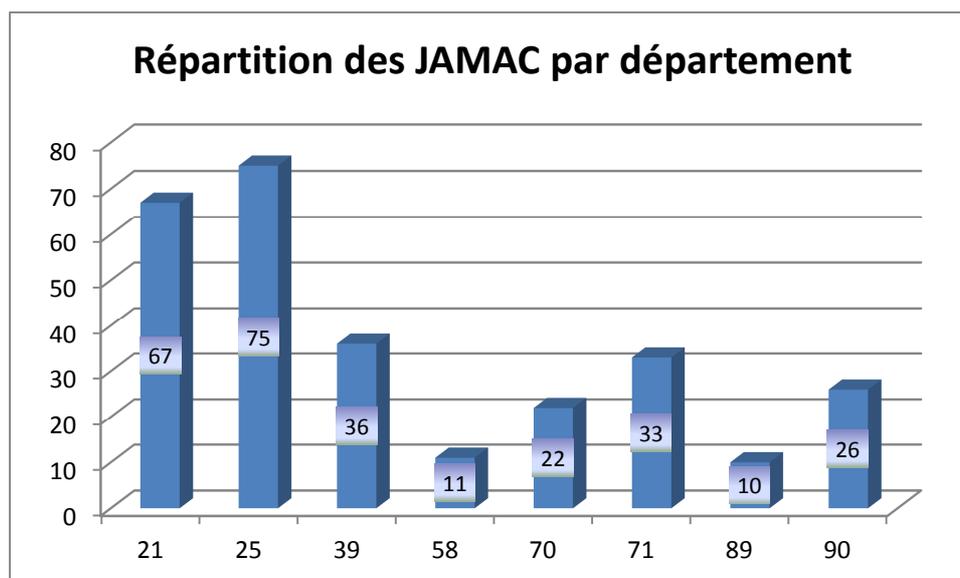


## Des effectifs qui n'évoluent guère et restent inégalement répartis

Il y a, en fin d'année 2018, sur la région Bourgogne Franche-Comté, 280 jeunes adultes handicapés bénéficiant de l'application de l'amendement Creton (jeunes adultes maintenus en secteur enfance par l'application de l'amendement Creton qui seront nommés « Jamac » tout au long de ce document).

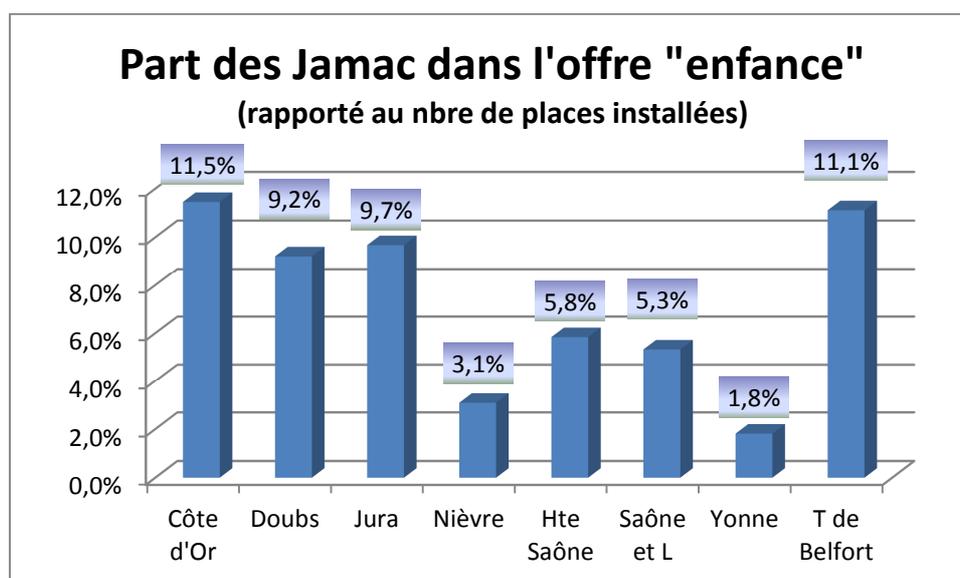
C'est un chiffre qui évolue assez peu : ils étaient 287 en 2016, puis 274 en 2017.

Cette valeur peut être affinée par département :



On constatera une certaine hétérogénéité. Précisons que les effectifs baissent dans le Doubs (-6), la Haute Saône (-6) et la Nièvre (-1) ; ils augmentent dans les autres départements.

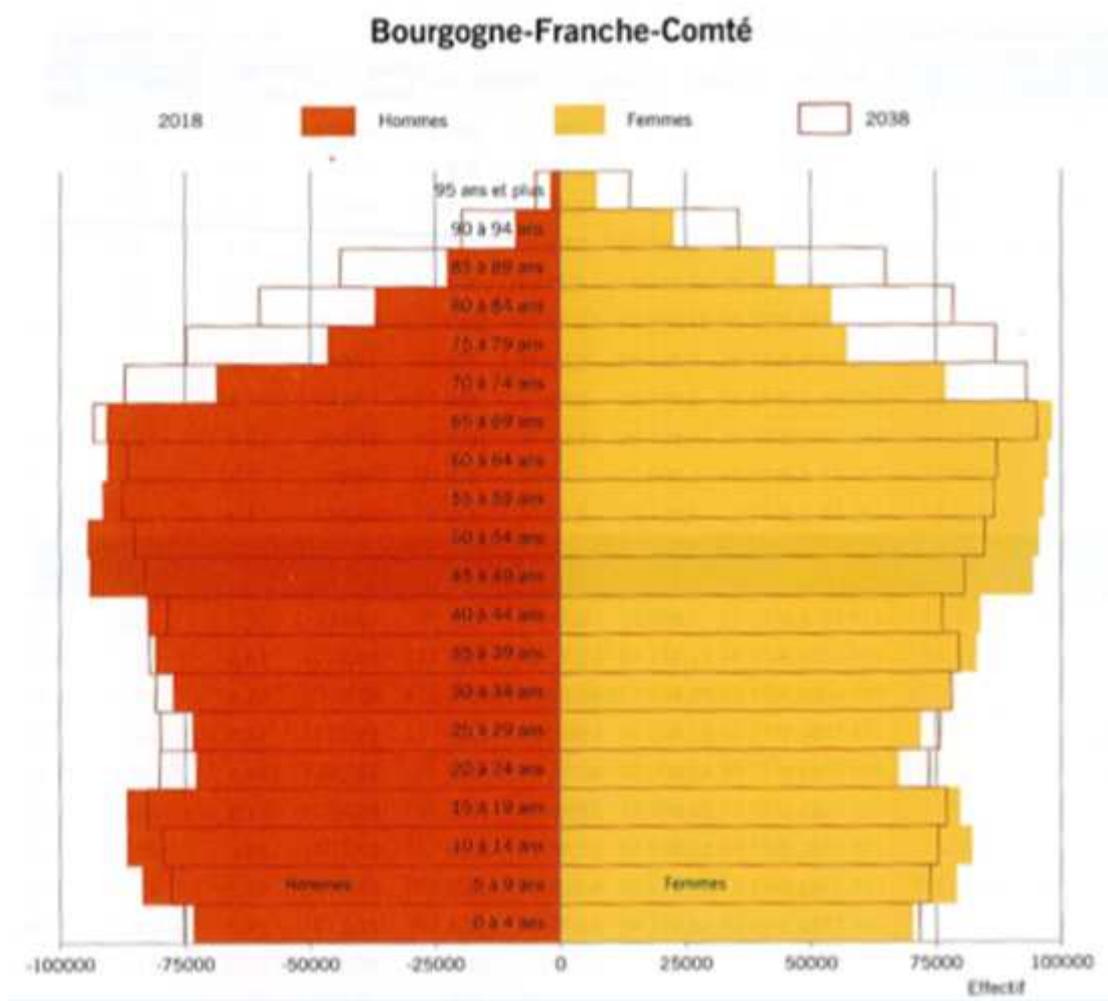
Cela représente **7,2 % des places d'IME et d'EPEAP installées**. Ce ratio, exposé ci-dessous, permet de relativiser les valeurs d'effectifs recensés en affichant le poids réel des Jamac sur l'offre « enfance » locale :



Cependant, la composante médico-sociale du plan d'action ministériel : « ambition transformation 2019-2022 » affiche, parmi ses 3 objectifs prioritaires, celui de **diminuer cet effectif de Jamac de 20 % chaque année** pour obtenir sur 5 ans une forte diminution (à moins de 100) de ce qui demeure finalement une exception à la règle. Ce, malgré l'utilité manifeste, dans certains cas, de l'application de cet amendement en termes de garantie de la continuité de l'accompagnement, et d'évitement d'une période de rupture entre les secteurs enfance et adulte.

Par ailleurs, la pyramide des âges de la région Bourgogne Franche-Comté 2018 présente un resserrement vers sa base à partir des 10 ans et moins. En effet, les adolescents de 10 à 19 ans sont sensiblement plus nombreux que leurs aînés immédiats (les 20-24) puis les tranches les plus jeunes représentent ensuite de moins en moins d'effectifs (jusqu'à rejoindre le niveau actuel des 20-24).

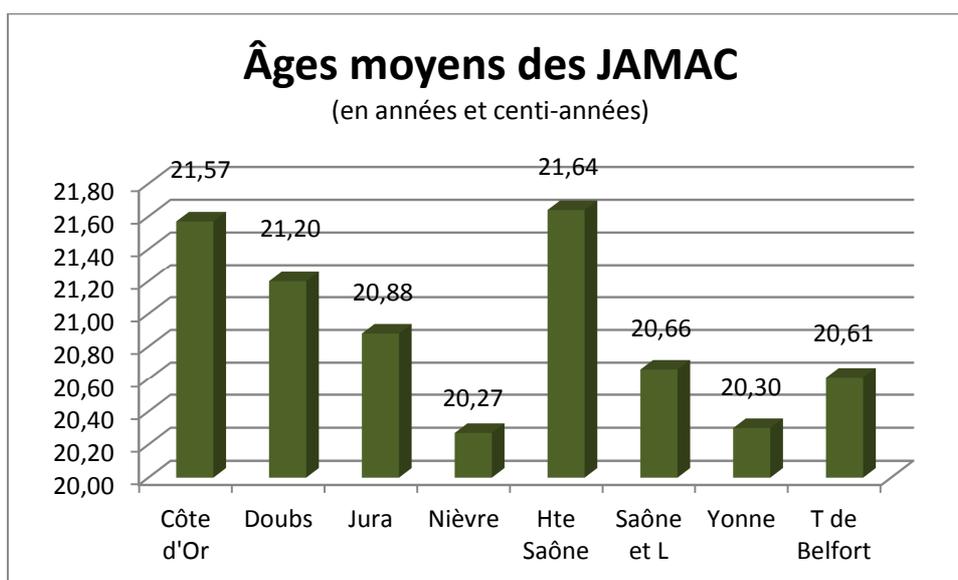
Cette observation strictement démographique nous incite à penser que la population des Jamac potentiels restera « naturellement » importante une dizaine d'année avant de décroître vers 2028.



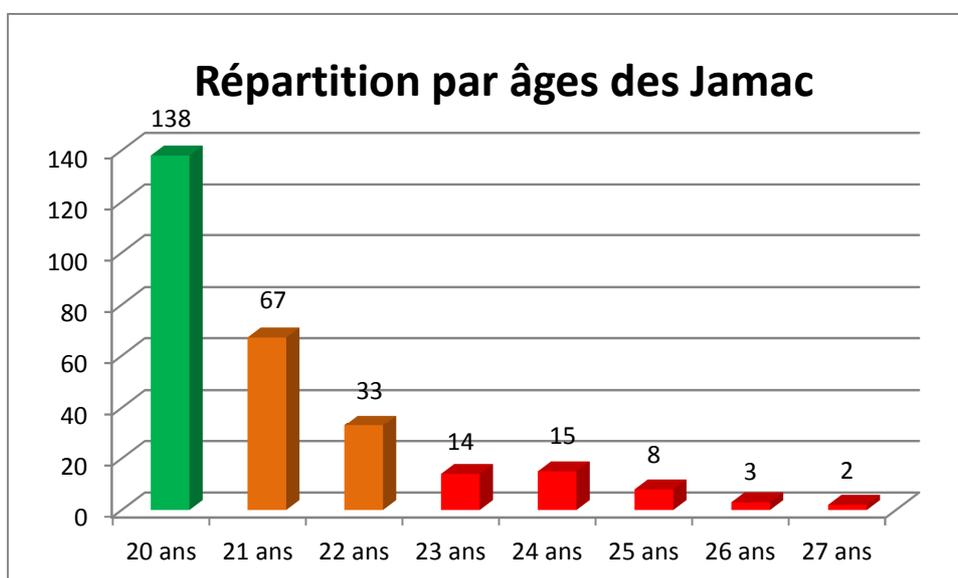
Les fiches d'analyses par département qui sont présentées ci-dessous, affichent plusieurs éléments quantitatifs sur les profils de cette tranche des 18-19 ans, celle des jeunes adultes dont la situation à venir mérite d'être anticipée.

## L'âge moyen des JAMAC évolue peu mais les extrêmes ont disparu

L'âge moyen de ces jeunes adultes est : **21,1 ans**. Cela représente globalement une légère augmentation, de 0,2 ans, sur les deux dernières années. Situation hétérogène selon les départements : **aggravation en Côte d'Or, Doubs, Territoire de Belfort** (les 3 départements les plus fortement impactés par le poids des Jamac sur le niveau de l'offre en termes de places « Enfance ») et l'Yonne. Le Jura maintient une valeur légèrement inférieure à 21 ans et les 3 autres départements affichent une diminution de l'âge moyen (de 0,3 à 0,5 ans), ce qui s'obtient en réussissant le transfert des Jamac les plus âgés vers le secteur adulte.



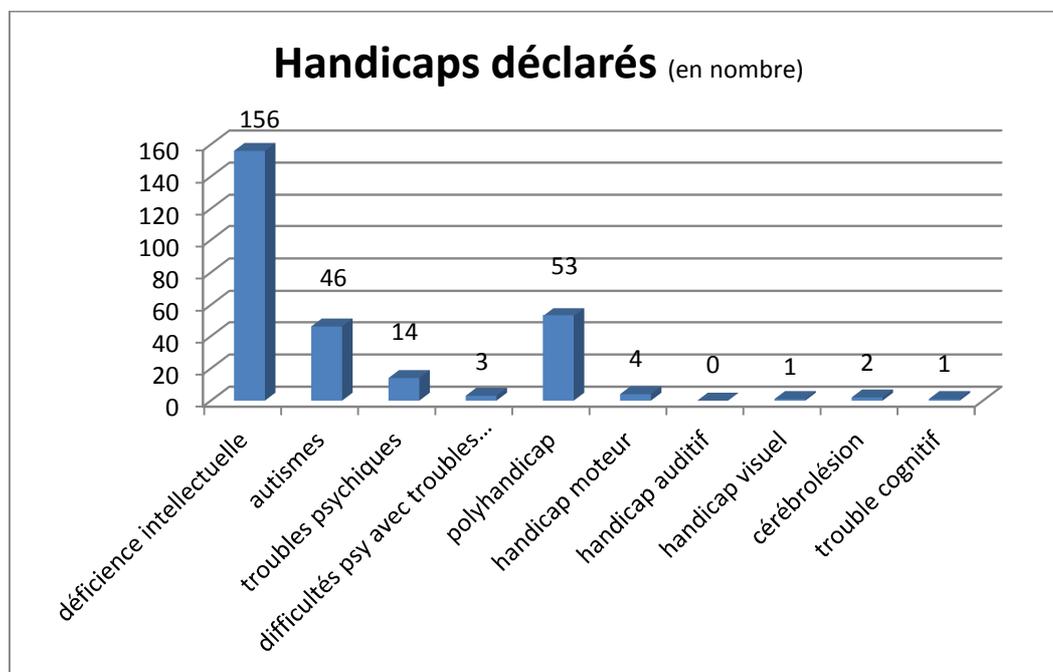
Les Jamac recensés sont âgés de 20 à 27 ans. Les situations aberrantes, autour de 30 ans, observées l'année précédente ont disparu. Pour 1 cas sur 2 (48 %, chiffre identique sur 2017 et 2018), les personnes sont dans leur première année d'application de l'amendement (c'est-à-dire : ont 20 ans) et ils sont **83 % à avoir 22 ans et moins** (2017 : 84 %).



## La déficience intellectuelle : la plus représentée

Les déficiences les plus observées chez les Jamac sont : la déficience intellectuelle qui regroupe plus de la moitié de l'effectif (156 jeunes, soit 56%), le polyhandicap (19 %) et les troubles du spectre autistique (« autismes », 16 %).

Le handicap psychique comme trouble principal pèse 6 % et les autres déficiences sont très peu représentées.



Sur cet aspect de l'observation, des différences locales très sensibles sont repérées. **La déficience intellectuelle identifie 85 % des Jamac** du Territoire de Belfort, mais seulement 36 % de ceux de S. et Loire ou de La Nièvre et 30 % de ceux de l'Yonne.

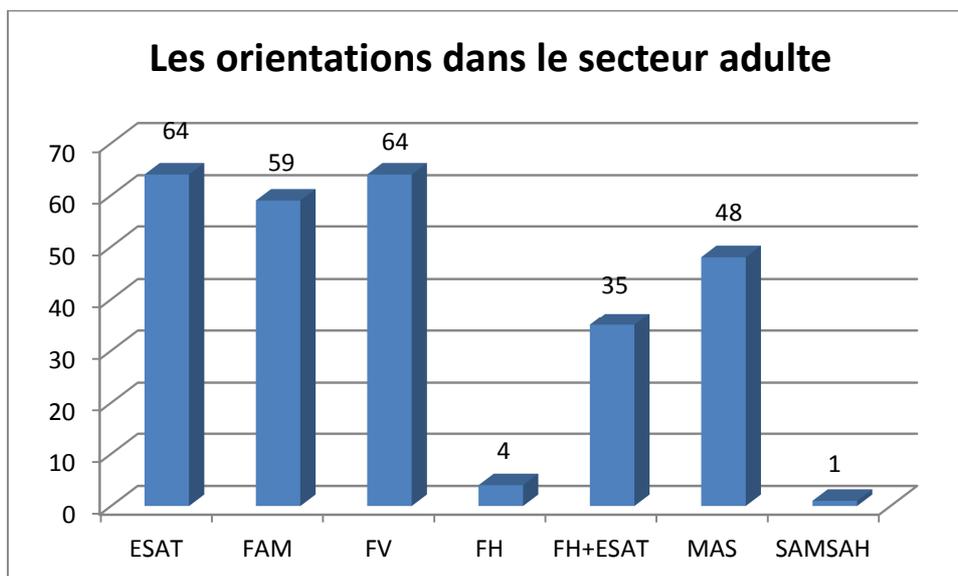
Inversement, ce sont ces trois départements qui affichent les plus fortes proportions de **jeunes adultes autistes** (respectivement : 36 %, 24 % et 40 %). Les troubles du spectre autistique sont en revanche peu fréquents dans les 4 départements ex-franc-comtois (moins de 10 % ; 1 seul cas en Territoire de Belfort). Il convient de préciser que sur les 36 personnes recensées la moitié a bénéficié d'un diagnostic posé, l'autre relevant d'un simple dépistage.

C'est en Haute-Saône que **le polyhandicap** des Jamac est le plus présent (45 % pour une moyenne régionale à 19 %) ; il est important également en Jura (28 %) et S. et Loire (27 %).

## Les orientations vers le secteur adulte signalent un public de travailleurs et un public avec de forts besoins d'accompagnement

Prononcées ou non par les CDAPH, les orientations de ces jeunes adultes signalent deux publics disjoints.

- Un public (171 personnes) qui a vocation à rejoindre des MAS, des FAM ou des FV ce qui désigne des **handicaps assez lourds**.
- Un public d'une centaine de **personnes qui attendent une place en ESAT** ; et dans 35 situations, un hébergement en foyer en complément.



Les notifications du CDAPH ont eu lieu dans 95 % des cas.

Par ailleurs les taux de sorties à 6 mois sont très disparates, allant de 14 % en Haute Saône à 60 % dans l'Yonne ; la moyenne régionale se situe à 26 %. Bien que portant sur des effectifs en valeur absolue assez différents (de 10 à 75, cf. plus haut), ce ratio détermine **un niveau de turn-over qui lui-même indique des difficultés plus ou moins aiguës à assurer l'accueil des jeunes entrants**.

**FICHE SIGNALÉTIQUE DÉPARTEMENTALE**

**La Côte d'Or**

<b>Nb Jamac</b>	<b>67</b>
Part dans l'offre Enfance	11.5%
Gestionnaires concernés (nb)	PEP CBFC : 15 ACODEGE : 37 CROIX ROUGE : 2 MFB : 3 PAPILLONS BLANCS : 10
Age moyen	21.57
Nb de plus 23 ans	12
Déficiences concernées (nb/%)	Intellectuelle : 41 soit 61.19 % Poly : 5 soit 7.46 % Psy : 2. soit 2.99 % Psy + TCC : 2 soit 2.99 % Motrice : 0 TSA : 16 soit 23.88 %
Orientations CDAPH (%validées)	63 soit 94.03 %
Sorties programmées à 6 mois (%)	26.87 %
Suivi ASE pour ces jeunes (%)	0
Types orientations (nb/%)	ESAT : 10 soit 14.93 % FAM : 32 soit 47.76 % MAS : 1 soit 1.49 % FOYER DE VIE / FO : 16 soit 23.88 % FOYER HEBER. : 1 soit 1.49 % FOYER HEBER + ESAT : 7 soit 10.45 %
<b>Effectifs 18-19 ans</b>	<b>97</b>
Gestionnaires concernés (nb)	PEP CBFC : 51 ACODEGE : 27 CROIX ROUGE : 4 MFB : 11 PAPILLONS BLANCS : 3 UGECAM : 1
Actions enclenchées en vue de la sortie du secteur Enfance	Apprentissage : 2 Enseignement spécialisé : 0 Parcours qualifiant : 12 Banc d'essai / Stage ESAT : 45 Stage en ESMS : 20 <b>Pas de projet : 17 soit 18%</b>
Orientations CDAPH (%validées)	9.28 %
Famille informée pour le passage en secteur adulte (%)	90.72 %
Famille compliant pour le passage en secteur adulte (%)	75.26 %
Sortie programmée du jeune avant ses 20 ans (%)	25.77 %
Suivi ASE pour ces jeunes (%)	4.12 %

**Plan d'actions pour la Côte d'Or :**

1. Développer les solutions d'accueil modulaires (type accueil de jour) dans le secteur adulte
2. Elargir à toute l'offre du secteur adulte le principe d'une liste d'attente priorisée vers les FAM/MAS.
3. Utiliser le protocole RAPT et les Groupes Opérationnels de Synthèse pour les cas de JAMAC très âgés (24 ans et +).
4. Diversifier les parcours adultes TSA en s'appuyant sur le DATSA (Dispositif d'Appui Troubles du Spectre Autistique) du territoire.

**FICHE SIGNALÉTIQUE DÉPARTEMENTALE**

**Le Doubs**

<b>Nb Jamac</b>	<b>75</b>
Part dans l'offre Enfance	9.2%
Gestionnaires concernés (nb)	ADAPEI 25 : 37 AHSFC : 15 AGIMEGB : 11 LES SALINS DE BREGILLE : 5 SESAME AUTISME : 7
Age moyen	21.2
Nb de plus 23 ans	8
Déficiences concernées (nb/%)	Intellectuelle : 42 soit 56 % Poly : 14 soit 18.67 % Psy : 7 soit 9.33 % Sensorielle : 1 soit 1.33 % Motrice : 3 soit 4 % TSA : 7 soit 9.33 %
Orientations CDAPH (%validées)	96 %
Sorties programmées à 6 mois (%)	22.67 %
Suivi ASE pour ces jeunes (%)	0
Types orientations	ESAT : 12 soit 16 % FAM : 10 soit 13.33 % MAS : 14 soit 18.66 % FOYER DE VIE / FO : 14 soit 18.66 % FOYER HEBER. : 3 soit 4 % FOYER HEBER + ESAT : 18 soit 24 % SAMSAH : 1 soit 1.33 % AUTRES : 2 soit 2.66 %

<b>Effectifs 18-19 ans</b>	<b>110</b>
Gestionnaires concernés (nb)	ADAPEI 25 : 62 AHSFC : 27 AGIMEGB : 9 LES SALINS DE BREGILLE : 7 SESAME AUTISME : 5
Actions enclenchées en vue de la sortie du secteur Enfance	Apprentissage : 2 Enseignement spécialisé : 1 Parcours qualifiant : 17 Banc d'essai / Stage ESAT : 43 Stage en ESMS : 17 <b>Pas de projet : 20 soit 18%</b>
Orientations CDAPH (%validées)	15.45 %
Famille informée pour le passage en secteur adulte (%)	87.27%
Famille compliant pour le passage en secteur adulte (%)	75.45 %
Sortie programmée du jeune avant ses 20 ans (%)	4.55 %
Suivi ASE pour ces jeunes (%)	7.27 %

**Plan d'actions pour le Doubs :**

1. Anticiper les situations, dès 16 ans, quand cela est possible, en lien avec la MDPH.
2. Fluidifier les orientations en ESAT notifiées par CDAPH en travaillant sur les sorties d'ESAT : évolutions professionnelles et départs à la retraite.

## FICHE SIGNALÉTIQUE DÉPARTEMENTALE

### Le Jura

<b>Nb Jamac</b>	<b>36</b>
Part dans l'offre Enfance	9.7%
Gestionnaires concernés (nb)	APEI LONS : 15 APF : 1 ETAPES : 2 JURALLIANCE : 12 UGECAM : 6
Age moyen	20.88
Nb de plus 23 ans	3
Déficiences concernées (nb/%)	Intellectuelle : 19 soit 52.78 % Poly : 10 soit 27.77 % Syndrome de Charge : 1 soit 2.77 % Syndrome de Dravet : 1 soit 2.77 % Trisomie 21 : 1 soit 2.77 % Motrice : 1 soit 2.77 % TSA : 3 soit 8.33 %
Orientations CDAPH (%validées)	97.22 %
Sorties programmées à 6 mois (%)	22.22 %
Suivi ASE pour ces jeunes (%)	2.77 %
Types orientations	ESAT : 6 soit 16.66 % FAM : 1 soit 2.77 % MAS : 9 soit 25 % FOYER DE VIE / FO : 16 soit 44.44 % FOYER HEBER + ESAT : 4 soit 11.11 %

<b>Effectifs 18-19 ans</b>	<b>41</b>
Gestionnaires concernés (nb)	APEI LONS : 12 ETAPES : 3 JURALLIANCE : 16 UGECAM : 10
Actions enclenchées en vue de la sortie du secteur Enfance	Apprentissage : 0 Enseignement spécialisé : 1 Parcours qualifiant : 4 Banc d'essai / Stage ESAT : 14 Stage en ESMS : 14 <b>Pas de projet : 6 soit 15%</b>
Orientations CDAPH (%validées)	19.51 %
Famille informée pour le passage en secteur adulte (%)	58.54 %
Famille compliant pour le passage en secteur adulte (%)	51.22 %
Sortie programmée du jeune avant ses 20 ans (%)	9.76 %
Suivi ASE pour ces jeunes (%)	9.76 %

#### Plan d'actions pour le Jura :

1. Organiser le travail des chargés d'insertion en IME autour d'un réseau à construire (Missions Locales, Lycées professionnels, ....) en vue d'anticiper les situations dès avant les 20 ans.
2. Diversifier l'offre MAS-FAM : externaliser, modulariser (AJ), et concourir au développement d'un habitat adapté et inclusif.
3. Associer fortement les familles aux projets de vie post-enfance en favorisant la guidance parentale.

**FICHE SIGNALÉTIQUE DÉPARTEMENTALE**

**La Nièvre**

<b>Nb Jamac</b>	<b>11</b>
Part dans l'offre Enfance	3.1%
Gestionnaires concernés (nb)	ADAPEI 58 : 6 ADSEAN : 5
Age moyen	20.27
Nb de plus 23 ans	0
Déficiences concernées (nb/%)	Intellectuelle : 4 soit 36.36 % Poly : 1 soit 9.09 % Psy : 2 soit 18.18 % Sensorielle : 0 Motrice : 0 TSA : 4 soit 36.36 %
Orientations CDAPH (%validées)	100 %
Sorties programmées à 6 mois (%)	36.36 %
Suivi ASE pour ces jeunes (%)	18.18 %
Types orientations	ESAT : 1 soit 9.09 % FAM : 4 soit 36.36 % MAS : 1 soit 36.36 % FOYER DE VIE/ FO : 5 soit 45.45 %

<b>Effectifs 18-19 ans</b>	<b>64</b>
Gestionnaires concernés (nb)	ADAPEI 58 : 14 ADSEAN : 33 FOL 58 : 17
Actions enclenchées en vue de la sortie du secteur Enfance	Apprentissage : 3 Enseignement spécialisé : 0 Parcours qualifiant : Banc d'essai / Stage ESAT : 36 Stage en ESMS : 10 <b>Pas de projet : 6 soit 11%</b>
Orientations CDAPH (%validées)	34.37 %
Famille informée pour le passage en secteur adulte (%)	84.38 %
Famille compliant pour le passage en secteur adulte (%)	62.5 %
Sortie programmée du jeune avant ses 20 ans (%)	17.19 %
Suivi ASE pour ces jeunes (%)	21.88 %

**Plan d'actions pour la Nièvre:**

1. Engager le processus de transition vers le secteur adulte dès 16 ans : avec les familles ; avec la MDPH.
2. Diversifier les types accueils de la MAS (ADAPEI 58).
3. Diversifier les parcours adultes TSA en s'appuyant sur le DATSA (Dispositif d'Appui Troubles du Spectre Autistique) du territoire.

**FICHE SIGNALÉTIQUE DÉPARTEMENTALE**

**La Haute-Saône**

<b>Nb Jamac</b>	<b>22</b>
Part dans l'offre Enfance	5.8%
Gestionnaires concernés (nb)	HANDY'UP : 9 AFSAME : 2 AHSSEA : 11
Age moyen	21.64
Nb de plus 23 ans	4
Déficiences concernées (nb/%)	Intellectuelle : 10 soit 45.45 % Poly : 10 soit 45.45 % TSA : 2 soit 9.09 %
Orientations CDAPH (%validées)	100 %
Sorties programmées à 6 mois (%)	13.64 %
Suivi ASE pour ces jeunes (%)	4.55 %
Types orientations	ESAT : 4 soit 18.18 % FAM : 2 soit 9.09 % MAS AP AT: 45.45 % FOYER DE VIE / FO : 5 soit 22.73 % FOYER HEBER + ESAT : 1 soit 4.55 %

<b>Effectifs 18-19 ans</b>	<b>42</b>
Gestionnaires concernés (nb)	HANDY'UP : 10 AFSAME : 20 AHSSEA : 12
Actions enclenchées en vue de la sortie du secteur Enfance	Apprentissage : 1 Enseignement spécialisé : 0 Parcours qualifiant : 0 Banc d'essai / Stage ESAT : 28 Stage en ESMS : 8 <b>Pas de projet : 3 soit 7%</b>
Orientations CDAPH (%validées)	19.05 %
Famille informée pour le passage en secteur adulte (%)	64.29 %
Famille compliant pour le passage en secteur adulte (%)	59.52 %
Sortie programmée du jeune avant ses 20 ans (%)	33.33 %
Suivi ASE pour ces jeunes (%)	11.90 %

**Plan d'actions pour la Haute-Saône :**

1. Faire usage des Groupe Opérationnel de Synthèse pour les JAMAC les plus âgés.
2. Engager ou accroître un travail de sensibilisation des familles dès 16 ans en vue d'améliorer la préparation au secteur adulte.
3. Se rapprocher de l'opérateur du dispositif de l'Emploi Accompagné pour explorer les pistes d'insertion professionnelle précoce.

**FICHE SIGNALÉTIQUE DÉPARTEMENTALE**

**La Saône et Loire**

<b>Nb Jamac</b>	<b>33</b>
Part dans l'offre Enfance	5.3%
Gestionnaires concernés (nb)	AMEC : 2                      PEP 71 : 6 PBC : 6                        PBMR : 1 PBESL : 4                    MF 71 : 3 ESPACES : 8                FOL 58 : 3
Age moyen	20.67
Nb de plus 23 ans	1
Déficiences concernées (nb/%)	Intellectuelle : 11 soit 33.33 % Cérébro lésés + DI : 1 soit 3.03 % Poly : 9 soit 27.27 % Psy : 2 soit 6.06 % TCC : 1 soit 3.03 % TSA : 8 soit 24.24 %
Orientations CDAPH (%validées)	96.97 %
Sorties programmées à 6 mois (%)	33.33 %
Suivi ASE pour ces jeunes (%)	3.03 %
Types orientations	ESAT : 10 soit 30.30 % FAM AP AT: 7 soit 21.21 % MAS AP AT : 8 soit 24.24 % FOYER DE VIE / FO : 5 soit 15.15 % FOYER HEBERGEMENT + ESAT : 2 soit 6.06 % AUTRES : 1 soit 3.03 %
<b>Effectifs 18-19 ans</b>	<b>84</b>
Gestionnaires concernés (nb)	AMEC : 18                      FOL 58 : 18 PBC : 6                        PEP 71 : 4 PBESL : 6                    PBMR : 7 ESPACES : 10                PBA : 3 MF 71 :12
Actions enclenchées en vue de la sortie du secteur Enfance	Apprentissage : 4 Enseignement spécialisé : 0 Parcours qualifiant : 0 Banc d'essai / Stage ESAT : 30 Stage en ESMS : 24 <b>Pas de projet : 4 soit 6%</b>
Orientations CDAPH (%validées)	33.33 %
Famille informée pour le passage en secteur adulte (%)	71.43 %
Famille compliant pour le passage en secteur adulte (%)	67.86 %
Sortie programmée du jeune avant ses 20 ans (%)	4.76 %
Suivi ASE pour ces jeunes (%)	7.14 %

**Plan d'actions pour la Saône et Loire**

1. Anticiper sereinement la transition vers le secteur adulte en
  - engageant précocement, dès 16 ans, l'échange nécessaire, éclairant et constructif avec les familles.
  - développant les collaborations avec le PDIP 71 et les Sections d'Initiation et de Première Formation Professionnelle (SIPFP)
2. Améliorer la capacité d'accueil des ESMS du secteur adulte en
  - faisant connaître le DATSA (Dispositif d'Appui Troubles du Spectre Autistique) et en favorisant ses interventions afin de rassurer tant les familles que les équipes accueillantes.
  - développant les modes d'accueil modulaires en secteur adulte (notamment en saisissant l'opportunité du renouvellement des orientations pour réévaluer les besoins).
  - saisissant les opportunités de passer du secteur adulte au secteur émergent des accueils de Personnes Handicapées de + de 60 ans.

**FICHE SIGNALÉTIQUE DÉPARTEMENTALE**

**L'Yonne**

<b>Nb Jamac</b>	<b>10</b>
Part dans l'offre Enfance	1.8%
Gestionnaires concernés (nb)	APEIS : 1 EPMS DU TONNERROIS : 4 EPNAK : 5
Age moyen	20.3
Nb de plus 23 ans	0
Déficiences concernées (nb/%)	Intellectuelle : 3 soit 30 % Poly : 1 soit 10 % Psy : 1 soit 10 % Cognitif spécifique : 1 soit 10 % TSA : 4 soit 40 %
Orientations CDAPH (%validées)	100 %
Sorties programmées à 6 mois (%)	60 %
Suivi ASE pour ces jeunes (%)	20 %
Types orientations	ESAT : 1 soit 10 % FAM : 3 soit 30 % MAS : 1 soit 10 % FOYER DE VIE / FO : 2 soit 20 % FOYER HEBERGEMENT + ESAT : 2 soit 20 % AUTRES : 1 soit 10 %

<b>Effectifs 18-19 ans</b>	<b>26</b>
Gestionnaires concernés (nb)	APEIS : 12 EPMS DU TONNERROIS : 14
Actions enclenchées en vue de la sortie du secteur Enfance	Apprentissage : 0 Enseignement spécialisé : 0 Parcours qualifiant : Banc d'essai / Stage ESAT : 1 Stage en ESMS : 15 <b>Pas de projet : 2 soit 11%</b>
Orientations CDAPH (%validées)	57.69 %
Famille informée pour le passage en secteur adulte (%)	88.46 %
Famille compliant pour le passage en secteur adulte (%)	76.92 %
Sortie programmée du jeune avant ses 20 ans (%)	34.62 %
Suivi ASE pour ces jeunes (%)	7.69 %

**Plan d'actions pour l'Yonne :**

1. Améliorer l'anticipation de l'orientation en secteur adulte en prenant l'attache de la MDPH plus précocement.
2. Dynamiser les notifications du CDAPH pour des accompagnements du DATSA (Dispositif d'Appui Troubles du Spectre Autistique) en complément des orientations dans le secteur adulte en vue de diversifier les parcours des jeunes adultes avec TSA.

**FICHE SIGNALÉTIQUE DÉPARTEMENTALE**

**Le Territoire de Belfort**

<b>Nb Jamac</b>	<b>26</b>
Part dans l'offre Enfance	11.1%
Gestionnaires concernés (nb)	ADAPEI 90 : 5 FAEC : 21
Age moyen	20.62
Nb de plus 23 ans	0
Déficiences concernées (nb/%)	Intellectuelle : 22 soit 84.62 % Poly : 3 soit 11.54 % TSA : 1 soit 3.85 %
Orientations CDAPH (%validées)	73.08 %
Sorties programmées à 6 mois (%)	23.08 %
Suivi ASE pour ces jeunes (%)	15.38 %
Types orientations	ESAT : 20 soit 76.92 % MAS AP : 4 soit 15.38 % FOYER DE VIE / FO : 1 soit 3.85 % AUTRES : 1 soit 3.85 %

<b>Effectifs 18-19 ans</b>	<b>32</b>
Gestionnaires concernés (nb)	ADAPEI 90 : 7 FAEC : 25
Actions enclenchées en vue de la sortie du secteur Enfance	Apprentissage : 0 Enseignement spécialisé : 1 Parcours qualifiant : 12 Banc d'essai / Stage ESAT : 13 Stage en ESMS : 2 <b>Pas de projet : 0</b>
Orientations CDAPH (%validées)	6.25 %
Famille informée pour le passage en secteur adulte (%)	87.50 %
Famille compliant pour le passage en secteur adulte (%)	93.75 %
Sortie programmée du jeune avant ses 20 ans (%)	0
Suivi ASE pour ces jeunes (%)	3.12 %

**Plan d'actions pour le Territoire de Belfort**

1. Développer la relation entre les équipes de professionnels des établissements et la MDPH en vue d'établir les orientations vers le secteur adulte suffisamment en amont.
2. Organiser et développer le travail des ESAT pour ouvrir des opportunités de sorties vers le milieu adapté ou ordinaire.

Production : **Michel GALAN**

Nadia MAINY

Département Pilotage de la Politique  
Régionale médico -sociale

Direction de l'Autonomie

[Michel.galan@ars.sante.fr](mailto:Michel.galan@ars.sante.fr)

Nov 2019

